



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2016/n°4/5.8

Objet : désignation d'avocat – Sheuer-Vernhet – Mme Isabelle ZIMMERMAN

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment de défendre la commune en justice dans toutes les actions intentées contre elle,

Considérant que Mme Isabelle ZIMMERMAN a, le 3 février 2015, déposé une requête au Tribunal Administratif de Nîmes, tendant à l'annulation d'une décision du Maire en date du 21 juillet 2014 et la condamnation de la commune d'Aigues-Mortes à lui verser une indemnité de 36 105, 81 euros augmentée des intérêts au taux légal ;

Considérant que les avocats désignés respectivement par les parties étaient susceptibles de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts et que l'avocat de la commune a donc été dessaisi de ce dossier,

Considérant que les intérêts de la commune doivent être défendus dans cette instance,

DECIDE

ARTICLE 1: Décide de défendre les intérêts de la commune dans l'instance susvisée et de désigner à cette fin le Cabinet d'Avocats Sheuer-Vernhet, domicilié 1 Place Alexandre Laissac, 34 000 MONTPELLIER.

ARTICLE 2 : La présente décision annule et remplace la décision n° DEC/2015/15/5.8.

ARTICLE 3 : La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes,

Le 6 janvier 2016

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20160106-DEC2016-4-AU
Date de télétransmission : 11/01/2016
Date de réception préfecture : 11/01/2016
- Page 1 sur 1